

LANDEVENNEC



BULLETIN du

SYNDICAT d'INITIATIVE



La Réserve vers 1904.

N° 12 JUIN 1987

EN BREF...

Une distinction

Secrétaire de mairie et également secrétaire du Syndicat d'Initiative, Madame GOURMELON s'est vu décerner la médaille d'argent communale et départementale pour 25 années de carrière au service de la commune.

Tous nos compliments.

Symboliquement...

Depuis plusieurs années, au moment des fêtes de Noël, chaque personne ayant atteint 80 ans se voyait remettre un cadeau par le S.I.

Désormais un cadeau sera également offert à chaque nouveau né de la commune. Symboliquement et sans prétention...

A lire

. En 1985, le Frère Gilles recevait l'une des plus prestigieuses récompenses en poésie - le prix Artaud - pour son recueil "Il a neigé tant de silence".

Aujourd'hui le Frère Gilles nous propose "Jusqu'où meurt un point d'orgue ?" (Editions Rougerie). En vente à l'Abbaye.

. "Comme un rêve de pierre" de Florence Trystram - Editions Seghers - Roman historique ayant pour cadre le Cap de la Chèvre.

Les fêtes de l'été

- 5 juillet : bourse d'échanges de cartes postales anciennes (en collaboration avec le cercle cartophile du finistère),
- 12 juillet : kermesse des chasseurs,
- 25 juillet : semi marathon (départ à 19 h de Port Maria, même circuit qu'en 1986).
- 16 août : fête des hortensias.

Retenons également le Son et Lumière organisé par nos amis d'Argol les 17 juillet et 11 août sur le thème de la Ville d'Ys.

LA PLACE ET LE ROLE DES SYNDICATS D'INITIATIVE DANS LE TOURISME

Les congés payés apparurent en 1936, mais le tourisme de masse n'est réalité que depuis une vingtaine d'années, faisant prendre conscience à chacun de l'activité économique à part entière qui en découlait.

Le premier Syndicat d'Initiative fût créé à Grenoble en 1885. Il y a plus de cent ans !

A Landévennec, la création du S.I. remonte à 1954. (voir bulletin n° 6 - juin 1984)

Une enquête récente (1985), réalisée par l'Agence Nationale de l'Information Touristique, a permis de mieux préciser quelle était la place des Syndicats d'Initiative dans les vacances des Français.

LA MOTIVATION - Comment êtes vous motivé pour la détermination du lieu de vos vacances ?

- le "bouche à oreilles" 51 %
- la connaissance de la région 18 %
- les renseignements demandés 14 %
- les guides, les livres 8 %
- la presse, la télévision 5 %
- la publicité, les salons du tourisme 2 %
- ne se prononcent pas 21 %

Le rôle des Syndicats d'Initiative n'est donc pas primordial dans la motivation. L'importance du "bouche à oreilles" démontre cependant combien chaque acteur du tourisme (S.I., Commerçants, loueurs de meublés, etc.) doit pratiquer un accueil de qualité faisant de lui un ambassadeur de sa propre région.

LA PREPARATION - Auprès de qui demandez-vous des informations en phase de préparation ?

- parents, amis 54 %
- syndicats d'initiative 50 %
- maison de province 3 % (exemple : maison de la Bretagne à Paris)
- guides, cartes 28 %
- autres organismes (hôteliers, agences,...)..... 42 %

L'INFORMATION PRATIQUE - Vous êtes en vacances, où trouvez vous les informations souhaitées ?

- syndicats d'initiative..... 69 %
- parents, amis 55 %
- guides, livres 46 %
- panneaux, affiches 31 %
- presse 26 %
- autres organismes 41 %

Ces chiffres montrent bien combien le rôle des Syndicats d'Initiative est prépondérant en matière d'information à défaut de l'être au niveau de la motivation, ceci grâce au travail important réalisé presque exclusivement par des bénévoles.

LES DEPARTS EN VACANCES DANS LES PAYS DE LA C E E

Pays Bas	65 %	de la population (1)	
Danemark	64 %		Grèce 46 %
Royaume-Unis	61 %		Espagne 44 %
Allemagne Fédérale .	60 %		Belgique 41 %
France	58 %		Irlande 39 %
Luxembourg	58 %		Portugal 31 %
Italie	57 %		

(1) les pourcentages sont calculés sur la population des plus de 15 ans statistiques 1985.

LONGEVITE...

Chacun sait que l'amélioration des conditions de vie, l'hygiène, les progrès de la médecine ont permis d'allonger considérablement la durée moyenne de vie, mais peut-être ne mesure-t-on pas toujours suffisamment l'ampleur du phénomène.

La comparaison de la population de notre commune avec un écart de 130 ans sera éloquente.

Landévennec 1856

sur 934 habitants,

26 personnes ont de 60 à 64 ans
13 personnes ont de 65 à 69 ans
12 personnes ont de 70 à 74 ans
1 personne a de 75 à 79 ans (une femme de 77 ans)
1 personne a 80 ans ou plus (un homme de 80 ans)

Landévennec 1986

sur 370 habitants (environ)

30 personnes ont 80 ans ou plus

ENIGMES...

Vu sur l'ancien cadastre (1831) :

- "le château du Roi Gradlon"

correspond au terrain se trouvant derrière la maison LE DOARE, en face de la mairie (parcelle n° 1125 ancien cadastre, n° A 1088 nouveau cadastre).

Peut-être à l'origine un site gallo-romain précédant l'arrivée des moines au Vè siècle... Peut-être !

- "la table des trois Recteurs"

Désigne le secteur des "Quatre Chemins"

Bien sûr nous sommes à la rencontre des trois communes d'Argol, Telgruc et Landévennec, mais pourquoi table ? Quelqu'un aurait-il déjà entendu utiliser cette expression ?

PLATRES ET MARBRES

LANDEVENNEC VU PAR LAURENT TAILHADE

Au cours de l'été 1903, l'écrivain anarchiste Laurent TAILHADE descendu à l'hôtel de la Marine à Camaret, envoyait au journal parisien "l'Action" des articles peu flatteurs pour la Presqu'île de Crozon. Tantôt il s'en prend au clergé crozonnais organisateur d'une mission, tantôt il accable les pêcheurs sardiniers en escale à Morgat. Ces articles reproduits à son insu par Louis COUDURIER, le directeur de "la dépêche", lui valurent l'ire des Camarétois qui firent fuir de leur sol l'indésirable, momentanément obligé de trouver refuge à Morgat.

Pour se venger de cette conduite peu flatteuse que lui avaient faite les habitants de la Presqu'île, il fit publier dans Plâtres et Marbres, paru en 1922 aux éditions Athéna quelques uns des articles de 1903, dont l'un, "Vieilles Carêmes", intéresse Landévennec.

"Gravissez, par un bel après-midi, l'acrotère de Pen-Form, rude promontoire qui surplombe le Ster-Aôn (rivière profonde) et cette presqu'île de Térénez que la marée haute sépare du continent, comme une barque déliée de ses amarres.

L'ascension, parmi les végétaux épineux, ronces, genévriers, camarines, houx aux branches agrippeuses, dans un éboulis de schistes effrités, sur l'herbe glissante des corniches, avec le cinglon des ramcaux et des lianes frappant au visage le promeneur indiscret, l'ascension ne va pas sans quelques déboires. Mais, franchi l'escarpement et gagné le plateau qui règne sur la mer, une allégresse monte des vagues paresseuses et de l'air embrumé. Des nuances confuses de perle, depuis le gris tourterelle jusqu'au mauve défaillant des hortensias, une palette de tons sourds de teintes dégradées, amortit le bleu céleste, de l'émeraude un peu trouble de la rivière endormie. En face, des coteaux où la nappé blanchâtre du sarrasin, le vieil or du froment alternent avec la sombre et fastueuse verdure des chênes ou des pins...

A présent, la boucle du Ster- Aôn (que les Français traduisent inexactement par Aulne) sert de remise aux bateaux fourbus, aux navires hors d'usage, qui ne tiendraient plus avec la dignité qu'il faut leur emploi dans le golfe de Brest. Sur l'eau morte croupissent et pourrissent le *Richelieu*, la *Séminaris* , qui rapporta les cendres de La Bourdonnais, modèles désuets d'un art aboli, où quelques faibles machines se mêlent aux voiles des antiques nefes ; l'*Ono-Daga* (1), une folie de Napoléon III, qui, après la guerre de Sécession, avait acheté aux Yankees, et pour armer les côtes françaises, ce drôle de bateau. Des tourelles blanches sortent de la carène et renferment des canons. Cela pourrait venir des chantiers de Laputa - île des hommes à projets, dont Swift immortalisa les gestes - cela pourrait être exécuté par des calfats et des charpentiers en démente, d'après une épure de Bouvard et Pécuchet. Le "somnambule obscur, brusquement frénétique", dont les mornes rêves eurent pour conclusion le réveil de Sedan, s'était épris de cette machine extravagante, bonne tout au plus à chasser le canard sauvage, le héron et la poule d'eau. Tout les ans, on envoie à Brest l'*Ono-Daga*, que l'on remet en couleur comme les sièges de jardin et les arbres en tôle peinte dans les nids à bourgeois de Bécon-les-Bruyères.

Ces coques invalides, ces frégates en retraite ne vont pas sans quelque mélancolie. Elles ont couru les océans, porté d'un monde à l'autre, l'espoir et la douleur des hommes, la scélératesse des armes, le néant des entreprises coloniales. Vieilles machines de mort, elles gisent à présent, laides et tordues, sur la vase des calanques, pleines de goémons, sous la rouille des conferves et des plantes marines, à travers les fucus gélatineux, les varechs pareils aux crinières vertes des noyés.

Mais la plus émouvante de ces épaves tragiques c'est, parmi les coques réformées, le *Sfar*, qui de l'île du Diable ramena, il y a douze ans, le capitaine Dreyfus vers les juges iniques de Rennes, plus impitoyables au malheureux que les requins et les geôliers. Temps héroïques où nous pûmes espérer l'avènement de la justice sociale. Dreyfus, correct et digne, stupéfia le monde par sa fermeté, par son calme,

par la précision de ses réponses. Mais, à cette situation shakespearienne, on aurait voulu des mots shakespeariens, des traits de flamme pour stigmatiser Mercier ; la canaille antisémite. Dreyfus ne les a pas dits, obstinément fidèle à cette discipline militaire qui fut son idéal de jeunesse, dont nulle infamie et dont nulle torture n'a pu le détacher. Cela vaut mieux peut-être ainsi. La personne du capitaine d'état-major disparaît dans une pénombre de gloire et de douleur, tandis que les problèmes soulevés par l'Affaire demeurent pendants. Les revendications qu'elle suscita pèseront sur la conscience publique d'un poids que l'avènement seul de la justice est capable un jour de soulever.

Le crépuscule descend parmi les nuages couleur de cuivre et de turquoise morte. De larges gouttes pleuvent sur la baie, en même temps qu'un rayon amorti de soleil dore les mâtures du *Sfax*, vaisseau mémorable, que poussa le vent de la Raison et qui, pour l'honneur de l'espèce humaine, porta un jour de l'histoire dans ses flancs".

Morgat, septembre 1903

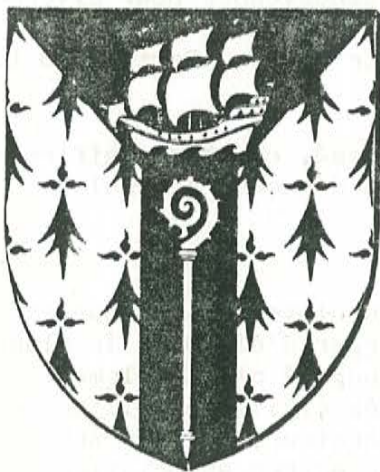
On remarquera dans la première partie la justesse de la description. Laurent TAILHADE, à l'exemple de prédécesseurs illustres - Maxime DU CAMP et Gustave FLAUBERT - a parcouru à pied la Presqu'île, prenant le temps d'admirer les paysages et de se renseigner sur les usages locaux. A Landévennec, il a noté la végétation luxuriante et les jeux nuancés des couleurs et des formes.

Mais le polémiste ne tarde pas à se réveiller quand la vue du Sfax lui rappelle l'affaire Dreyfus dans laquelle, par ses écrits, il a joué un rôle non négligeable aux côtés d'Emile ZOLA.

Plume romantique ou chargée de fiel, deux aspects contrastés de la plume de Laurent TAILHADE !

Marcel BUREL

(1) L'Onon Daga apparaît en premier plan sur la photo de la couverture de ce bulletin.



LES ARMOIRIES DE LANDEVENNEC

"D'hermine au gousset d'azur chargé en chef d'un navire équipé et habillé d'or et en pal d'une crosse du même".

Landevennec

L'origine des blasons se situe mal dans le temps. Certains spécialistes évoquent les boucliers décorés des guerriers grecs, d'autres la première croisade (XI^e siècle). La fréquence des croix dans les armoiries pourrait peut-être donner quelque crédit à cette seconde hypothèse...

Quoiqu'il en soit, le blason fût à l'origine un signe permettant de reconnaître les soldats d'une même armée en l'absence d'uniformes qui n'apparaîtront qu'au XVII^e siècle. Ces emblèmes se transmettaient ensuite à l'intérieur des familles nobles donnant naissance aux armoiries telles que nous les connaissons.

Conscient de la riche page d'histoire inscrite par LANDEVENNEC, le Conseil Municipal, dans sa séance du 29 août 1985, décida de faire appel à la commission départementale d'héraldique pour l'élaboration d'un blason. Une Abbaye quinze fois centenaire, une Marine présente depuis le 17^e ou le 18^e siècle ne pouvaient laisser insensibles...

Plusieurs projets furent ainsi présentés et, le 1^{er} décembre 1986, le Conseil Municipal se déterminait exactement en retenant une proposition de Monsieur Yves CLERCH de Querrien. Une devise fût également adoptée : "DA VRO ATAÔ".

Da Vro Atao, Ton pays toujours.
Ton pays dans le sens de terre, celle de nos parents.
Bon nombre d'entre nous quittent Landévennec pour diverses raisons, professionnelles notamment, mais leur coeur reste à tout jamais enraciné ici. Tel est le sens de cette devise. Partout où tu seras n'oublie jamais Landévennec...

Puisant son inspiration dans le passé, ce blason affirmera à l'avenir notre identité avec la prétention de nous rassembler.

Monsieur et Madame Yann NICOLAS, sculpteurs - statuaires à Brest, spécialistes d'armoiries, furent chargés d'élaborer le blason mis en place à la Mairie courant mars et inauguré officiellement le 25 avril dernier en présence des autorités civiles et militaires de la Presqu'île de Crozon, de Monsieur le Recteur, du Père Abbé, des responsables du Syndicat d'Initiative et des autres associations communales.

Depuis, chacun a pu apprécier ce travail sculpté dans l'acajou. L'écu (partie centrale du blason) est supporté par une ancre de marine et entouré de feuillages rappelant l'étonnante verdure de notre commune, les forêts domaniales notamment.

Rappelons que le Syndicat d'Initiative a participé financièrement pour moitié à la réalisation de ce blason.

LA MEDAILLE DE LA COMMUNE

Parallèlement à la réalisation de ce blason, le Syndicat d'Initiative a fait frapper chez des orfèvres de SAUMUR une médaille en bronze massif reprenant les armoiries de Landévennec et sa devise.

Un premier tirage de 100 exemplaires rapidement retenu, le Syndicat d'Initiative fût contraint d'effectuer une série complémentaire de 50.

Les personnes intéressées doivent s'adresser à la Mairie (Tél : 98.27.72.65) où les inscriptions seront reçues jusqu'à épuisement des médailles.

Prix de vente : 150 francs (+ 16 francs en cas d'envoi en recommandé par la Poste).

gousset (azur = bleu)



navire (or)

hermines (noires
sur fond blanc)

crosse (or)

SIGNIFICATION :

- les hermines : terre de Bretagne
- le gousset : embouchure de l'Aulne
- la crosse : l'abbaye et son rayonnement
- le navire : la présence de la Marine

DEVISE :

"Da Vro Atao"

LES ARMOIRIES DES COMMUNES DE LA PRESQU'ILE



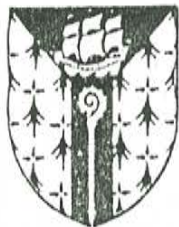
CAMARET

Custos orae aremoricae
(Gardienne du littoral de l'Armorique)



CROZON

Etre daou vor
(Entre deux mers)



LANDEVENNEC

Da Vro atao
(Ton Pays toujours)



LANVEOC

Ene hag enor
(l'âme et l'honneur)



ROSCANVEL

(armoiries non officielles)



TELGRUC

En bon espoir

MECONTENTEMENT CHEZ LES CABARETIERS

1898. A bord des navires de la réserve de Penforn (que l'on nomme alors également "station de la Sémiramis" du nom du bateau-commandant), 200 marins.

Landévennec compte près de 1 000 habitants, dont 300 environ au bourg.

Autant dire que le commerce trouvait là une manne providentielle, en particulier la douzaine de cafés du bourg et de Gorréker.

Malheureusement, en cette année 1898, l'autorité maritime s'inquiéta de la sobriété de ses équipages et restreignit considérablement les permissions à terre.

En juillet 1898, neuf commerçants sur les treize établis dans la commune décidèrent de réagir en signant une lettre commune adressée au Maire (Eugène Gilbert).

"Nous soussignés, tous commerçants domiciliés dans la commune de Landévennec, avons l'honneur de solliciter votre concours pour essayer de relever le commerce de la localité en demandant à l'administration de la marine de bien vouloir laisser plus de liberté aux marins composant les équipages des bateaux de la réserve de Landévennec.

Vous savez, Monsieur le Maire, que depuis que les marins ne viennent à terre qu'à de très longs intervalles le commerce souffre tant que certains commerçants parlent de fermer leur maison.

C'est en présence de cette situation fâcheuse qui nous est faite que nous avons l'honneur de vous adresser la présente pétition. Veuillez agréer..."

Le Conseil Municipal, dans la séance du 15 septembre, abonda dans le même sens :

" Il constate tout d'abord que le commerce périclité dans la commune, qu'un aubergiste logeur a dû récemment fermer son établissement et que d'autres maisons sont dans le marasme, quelques-unes menacées d'une ruine prochaine, peut-être même de déconfiture.

Car le passé, les permissionnaires descendant à terre, comme dans les ports, y mangeaient, y passaient la nuit, s'approvisionnaient de tous ces riens dont le matelot a besoin pour l'entretien de son sac ou satisfaire sa coquetterie et font marcher le petit commerce. Ces articles sont maintenant le monopole des marchandes vendant à bord.

Actuellement, depuis la réorganisation du service de la réserve, seuls les hommes ayant de la famille à terre peuvent découcher, et il est malheureusement certain que le commerce souffre terriblement de cette consigne sévère.

Dans ces conditions nouvelles, aussi préjudiciables aux intérêts du budget communal qu'aux commerçants, le Conseil ne peut qu'appuyer très favorablement la pétition de ces derniers.

En conséquence et à l'unanimité, il émet le vœu que le règlement des ports de guerre, en ce qui concerne les permissionnaires, soit, s'il est possible, appliqué à Landévennec, comme par le passé.

Il prie Monsieur le Préfet d'accueillir cette demande avec bienveillance et de l'appuyer près de l'autorité maritime".

En vain si l'on en juge par la lettre du Vice-Amiral de KERAMBOSQUER, Préfet Maritime, au Préfet :

"J'ai le regret de ne pouvoir donner satisfaction à ce vœu. Les commandants ont toute latitude pour régler les permissions données à bord, et c'est d'ailleurs sur mon ordre qu'a été adopté le service actuellement en vigueur à Landévennec.

Je ne puis du reste, que me féliciter des avantages qui en résultent, et en particulier de ceux qui ont été réalisés au point de vue de la tempérance des équipages".

R. LARS

Sources : Archives communales et départementales

LES MARIAGES A LANDEVENNEC AU 18^e SIECLE

Au 18^e siècle, le clergé paroissial s'occupe de l'état-civil. Il tient pour la paroisse les registres des B.M.S. (Baptêmes, Mariages, Sépultures). La série est très bien conservée pour la paroisse de Landévennec. Il n'y a aucune interruption dans les registres entre 1700 et 1792. Notons qu'à l'époque, la publication des bans et les fiançailles sont également consignés au registre.

L'analyse des actes de mariage peut donner un grand nombre de renseignements sur la vie d'une société. Ils permettent de voir l'origine des conjoints, leur situation matrimoniale (veuf, veuve ou célibataire) et donnent une idée de l'âge (majeur ou mineur). La date du mariage étant donnée il est aussi facile de définir les "mois fastes" à travers l'année.

Nous avons procédé, pour la paroisse de Landévennec au 18^e siècle, à un dépouillement qui nous permet de nous faire une idée assez précise du mariage le plus "courant" à Landévennec.

Le tableau suivant nous donne le nombre de mariages par périodes de dix ans.

Date	Nombre de mariages	Hommes "étrangers"	% d'étrangers	Femmes "étrangères"	% d'étrangères
1700-1709	44	8	18 %	12	27 %
1710-1719	63	14	22 %	5	7 %
1720-1729	56	10	17 %	13	23 %
1730-1739	56	13	23 %	4	7 %
1740-1749	67	14	20 %	14	20 %
1750-1759	49	9	18 %	9	18 %
1760-1769	49	19	38 %	8	16 %
1770-1779	39	8	20 %	12	30 %
1780-1789	48	13	27 %	8	16 %
1790-1792	24	6	25 %	0	0 %
1700-1792	495	114	23 %	84	17 %

(étranger étant un terme commode pour désigner une personne originaire d'une autre paroisse).

Le tableau est également transcrit sous forme de graphique.

Sur 495 couples qui ont convolé en "justes noces", l'écrasante majorité des conjoints sont des paroissiens de Landévennec.

On peut considérer que, sur tout le siècle, 1 homme sur 5 vient d'ailleurs. Pour les femmes, la proportion est d'une pour six. On constate donc, dans les deux cas, une faible proportion de conjoints "étrangers".

D'autre part, et ce qui est logique, une plus forte proportion pour les hommes que pour les femmes. Dans un monde où les déplacements sont limités, les hommes bougent plus que les femmes.

Dans le prochain bulletin nous essayerons de présenter les origines géographiques des "étrangers" et des "étrangères".

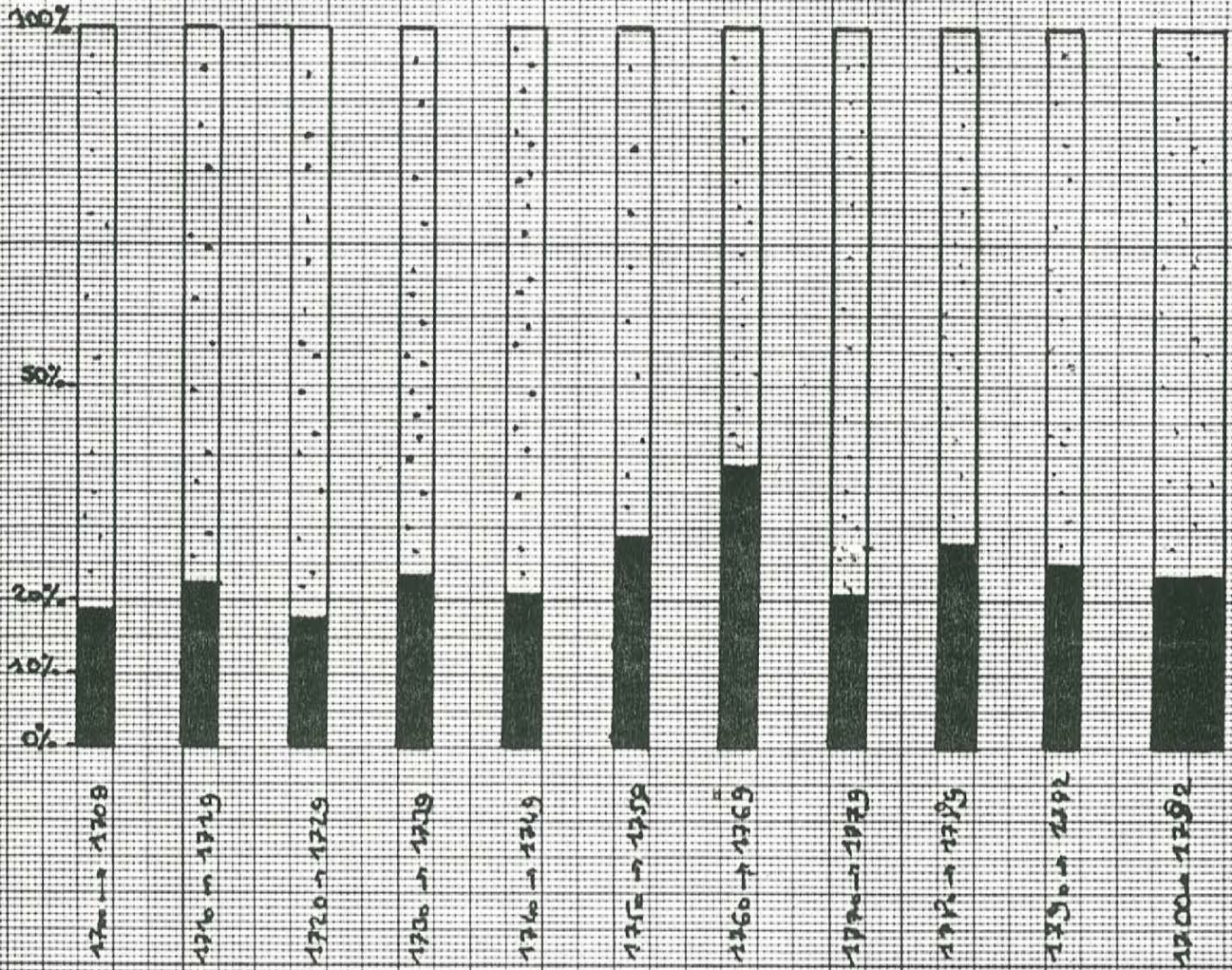
Jean-Jacques KERDREUX

Documents :

- 1- la mobilité des conjoints à Landévennec au 18^e siècle (graphique)
- 2- Un exemple d'acte de mariage (1760)

Mobilité des conjoints Landevennec

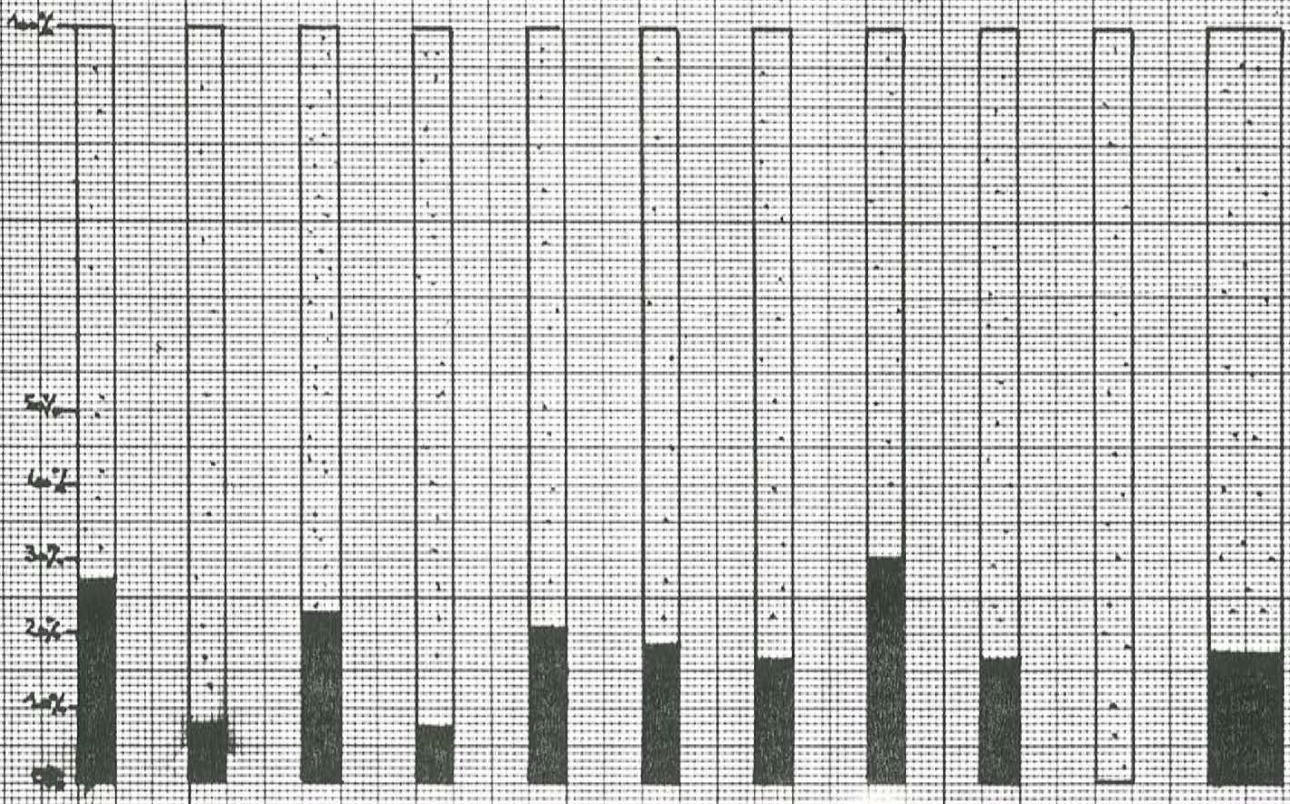
Hommes:



Légende Commune aux deux graphiques:

■ % d'hommes ou de femmes étrangers à la paroisse de Landevennec.
 ... % d'hommes ou de femmes de la paroisse de Landevennec

Femmes:



Notes de
Jean Le Bars
et Marie
Lastennet

Le quinzième octobre mil sept cent soixante
après les fiançailles faites en face d'église et les
publications des bans dans les temps prescrits
comme il conste par les registres de cette église
ne s'étant trouvé aucun empêchement ny opposition
Le soussigné Recteur de Landevennec ayant publique-
ment interrogé en notre église paroissiale Jean
Le Bars fils de Pierre Le Bars et de Françoise K/incec
et Marie Lastennet fille de Philippe
et de défunte Clémence Le Roux tous de cette paroisse
et reçu leur mutuel consentement par paroles de
présent les ay solennellement conjoints en
mariage en présence de Pierre Le Bars père du
dit Jean et de Philippe Lastennet père de la dite
Marie qui ont déclaré ne savoir signer, Philippe Liziard
et Tanguy le Bourvo pris pour témoins qui signent,
et ensuite ay célébré la sainte messe et leur ay donné
la bénédiction nuptiale selon la forme et les cérémonies
observées par notre mère la sainte église
Philippe Liziard Tanguy le Bourvo Riou Recteur

Le quinzième octobre mil sept cent soixante après les
fiançailles faites en face d'église et les publications des bans (1)
dans les temps prescrits comme il conste par les registres de cette
église ne s'étant trouvé aucun empêchement ny opposition. Je soussigné
Recteur de Landevennec ayant publiquement interrogé en notre église
paroissiale Jean Le Bars fils de Pierre Le Bars et de Françoise K/incec
(2) et Marie Lastennet fille de Philippe et de défunte Clémence Le
Roux tous de cette paroisse et reçu leur mutuel consentement par paroles
de présent les ay solennellement conjoints en mariage en présence de
Pierre Le Bars père du dit Jean et de Philippe Lastennet père de la dite
Marie qui ont déclaré ne savoir signer, Philippe Liziard et Tanguy le
Bourvo pris pour témoins qui signent, et ensuite ay célébré la sainte
messe et leur ay donné la bénédiction nuptiale selon la forme et céré-
monies observées par notre mère la sainte église.

Philippe Liziard

Tanguy le Bourvo

J : Riou, Recteur

(1) la publication des bans est également mentionnée dans les registres
de mariage.

(2) K/ = ker
K/incec = Kérincec

LA CONSTRUCTION DES ECOLES OU SOIXANTE ANNEES DE DEBATS...

Le Conseil Municipal évoque l'Instruction Publique pour la première fois le 13 mai 1832. Le Maire (Jacques LOUARN) a en effet reçu une lettre d'un certain Monsieur PINARD, lieutenant de vaisseau en retraite, qui se propose de remplir les fonctions d'instituteur dans le cadre d'une école d'enseignement mutuel (1) que l'on établirait au bourg de Landévennec.

"Considérant l'importance de la création d'une école pour la commune dont l'éloignement des villes ne permet pas aux habitants d'y envoyer leurs enfants recevoir l'instruction primaire qui lie les hommes des pays les plus éloignés en les mettant à même de communiquer le résultat de leurs travaux et de leur expérience, tandis que sans cette instruction, ils restent pour ainsi dire inconnus à leurs compatriotes, isolés sur le coin de terre qui les a vu naître et ignorant tout ce qui se fait hors de leur commune", le Conseil Municipal accueille la demande de Monsieur PINARD avec beaucoup de sollicitude mais n'a malheureusement pas les moyens d'y faire face. Ce sera l'éternel débat jusqu'à la fin du siècle ! Des aides seront toutefois sollicitées auprès du département et de l'état : 100 francs par an pour le loyer d'une maison qui serait utilisée en école, 700 francs pour les frais inhérents à la création de l'école, 300 francs pour la rétribution annuelle de l'instituteur qui s'engage à instruire gratuitement les enfants des familles indigentes, les autres élèves versant 75 centimes par mois.

Par la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire (loi GUIZOT), le gouvernement oblige les communes à établir des écoles en ordonnant l'imposition d'office de 3 centimes additionnels là où la somme nécessaire ne serait pas dégagée au budget communal.

Quelques fonds apparaîtront ainsi mais seront malheureusement utilisés par nécessité en 1836 pour tout à fait autre chose : la réparation du toit de l'église, fortement endommagé par la tempête du 2 février, et le paiement de certaines sommes restant à courir au niveau de la construction du presbytère.

La construction d'une école au bourg n'était pas non plus sans soulever des observations de la part des personnes de la campagne qui soulignaient la position particulièrement excentrée du bourg, rendant le trajet de certains enfants inacceptable.

2 100 francs seront disponibles au 1er janvier 1841.

Aucune maison susceptible de convenir n'est malheureusement à louer ou à vendre au bourg. Une construction coûterait au bas mot 2 500 francs.

Le Maire et le Recteur s'accordent alors pour l'utilisation du presbytère, soit deux chambres et une classe à construire (dépense évaluée à 1 300 francs environ), soit quatre chambres (865 francs), ceci selon la préférence des autorités de l'enseignement primaire.

Une solution inter-communale Argol - Landévennec est envisagée en 1843 par Aristide VINCENT, Maire. Au vu des distances, une seule école ne suffisant pas, chaque commune posséderait la sienne mais, par contre, l'instituteur serait commun. Cette éventualité reçut l'agrément du conseil d'arrondissement.

Une maison proposée par Jacques Marie LOUARN pourrait convenir en supprimant une cheminée qui forme cloison de manière à n'avoir qu'une seule classe au rez-de-chaussée avec deux cheminées, deux pièces au premier étage et un grand grenier au dessus. Un petit bâtiment attenant servirait à mettre l'escalier. La maison est très logeable, les murs sont enduits et même recouverts de papier au premier. S'y ajoutent un terrain dont la surface égale celle de la maison, ainsi qu'une crèche démolie. Jacques LOUARN en demande 1 800 francs, c'est exactement la somme que possède alors la commune en réserve.

Il ne s'agit là que d'une première proposition, une seconde émane d'un entrepreneur : construction d'une école avec classe au rez-de-chaussée, deux pièces et un cabinet à l'étage, ceci sur un terrain mesurant 30 m sur 15 (coût de l'opération : 2 600 francs).

Le Conseil Municipal se déclare plutôt favorable à la construction sous réserve, toutefois, d'une participation financière de l'état et du département.

Quelle solution d'attente fût alors trouvée ? Est-ce le presbytère ? Peut-être la maison LOUARN ? On sait toutefois que l'école ne fonctionnait que trois jours par semaine, la rétribution mensuelle étant fixée à 75 centimes pour la lecture, 1 franc pour la lecture et l'écriture, 1 franc 50 pour un enseignement complet. (ces prix seraient doublés si l'enseignement était dispensé quotidiennement). Sept enfants indigents fréquentent gratuitement l'école.

Nouvelle étape en 1844...

Un terrain mesurant 25,5 m sur 12 m est acheté par la commune pour 150 francs (2).

Un projet y sera établi par JUGELET, architecte brestois, et soumis le 1er février 1846 au Conseil Municipal qui lui reproche de ne pas prévoir une pièce pour les séances du Conseil.

La réalisation de ce projet s'élèverait à 5 963 francs. La commune disposant de 2 200 francs, il est envisagé de recourir à l'emprunt (1 000 francs) et de solliciter le complément auprès du département et de l'état.

La nécessité de construire d'abord une école sera la raison évoquée le 9 août 1846 par le Conseil Municipal auprès du Sous-Préfet pour motiver le rejet de sa demande tendant à relever le traitement de l'instituteur des 200 francs minimum à 300 francs.

La faible fréquentation scolaire (8 élèves maximum) incite à renoncer à tout projet de construction. L'acquisition d'une maison serait plus opportune.

Nous sommes en mai 1851. Il y a bientôt 20 ans que l'on parle de l'école !

La scolarisation est, nous venons de le voir, particulièrement faible mais, à croire les délibérations du Conseil Municipal, l'instituteur en place, Monsieur HELOU, donne aussi une bien piètre image de l'école :

"Monsieur le Maire fait connaître à MM. les conseillers la position critique de l'instruction primaire dans la commune sous la direction du sieur HELOU. Le Conseil Municipal s'occupant ensuite de l'école croit convenable d'observer à M. Le Maire que l'incapacité reconnue, la conduite et la malpropreté de l'instituteur tendent à réduire à néant une institution dont jusqu'ici chacun d'eux n'a eu qu'à se féliciter ; déjà tous les élèves payants ont renoncé à une éducation douteuse, mais bientôt aussi les élèves gratuits abandonneront une classe où ils n'ont rien à apprendre. Le Conseil Municipal à l'unanimité supplie Monsieur le Préfet d'avoir égard à ses justes plaintes, et il espère ne pas rester longtemps dans l'obligation de payer un instituteur qui est une charge pour la commune". (9 novembre 1856

Sans doute cette désastreuse attitude du sieur HELOU n'est-elle pas étrangère à la prise de position du Conseil qui, en avril 1857, demande un "instituteur ecclésiastique", "... c'est le seul moyen d'avoir un instituteur moral et stable dans ses fonctions."

A la rentrée de 1858, l'école doit déménager, le propriétaire reprenant sa maison. Un seul local est trouvé dans le bourg et affermé pour un an seulement moyennant 65 francs soit 15 francs de plus que précédemment.

En fait, jusqu'à présent, nous n'avons évoqué que l'enseignement dispensé aux garçons. Il existait pourtant une institutrice privée en faveur de laquelle le Conseil Municipal intervient en 1866 demandant sa nomination comme institutrice communale :

"Monsieur le Préfet, le Conseil Municipal de Landévennec, connaissant votre dévouement pour l'instruction primaire, profite de la session de mai pour réclamer votre sollicitude éclairée en faveur de notre misérable institutrice privée. Mademoiselle MARTIN, par sa moralité, son instruction et son dévouement à remplir les devoirs que l'instruction de la jeunesse lui impose, a su conquérir l'estime, l'affection et la sympathie de toute notre population, ainsi le Conseil Municipal vient vous prier d'être assez bon pour la nommer institutrice communale. Comme institutrice privée elle rend journellement des services éminents à notre jeunesse féminine ; institutrice communale elle en rendra davantage en donnant l'instruction gratuite à un plus grand nombre d'enfants dont les parents n'ont pas assez de fortune pour payer la rétribution scolaire. Cette estimable demoiselle est privée de tout, ne recevant pas plus de trente francs par mois et ayant avec cette modique somme à payer un loyer de 80 francs ; il lui reste donc pour vivre et se vêtir 280 francs par an ; comment fait-elle avec si peu ? c'est sans doute à force de privation de toutes les espèces. Le Conseil Municipal, Monsieur le Préfet, vous sera très reconnaissant, si comme il l'espère, vous accueillerez sa demande avec faveur".

L'année suivante, en octobre 1867, le Conseil est déjà beaucoup plus nuancé. Bien sûr une institutrice a son intérêt mais il n'est pas question de sacrifices financiers pour la création d'une école de filles, mieux vaut réclamer la construction d'une école pour les garçons sur le terrain acheté à cet effet en 1844. Il y a déjà 23 ans !

En 1870, les filles apparaissent tout de même dans les dépenses de l'enseignement primaire et les chiffres ne manquent pas de signification quand à l'importance revêtue alors par l'enseignement des filles :

traitement de Melle LAURENT, institutrice : 60 francs par an
traitement de M. RIOU, instituteur : 740 francs par an

Cette même année, la perspective d'une proche réalisation d'un bâtiment scolaire semble de plus en plus s'éloigner :

"... bien que la maison d'école ne réunisse pas toutes les conditions désirables, elle est cependant très suffisante aux besoins de cette commune vu qu'il nous est complètement impossible d'en trouver une autre et que nos moyens ne nous permettent pas d'en construire une neuve. Nous sommes très heureux de posséder cette maison telle qu'elle existe et désirons qu'on veuille bien nous la laisser encore comme précédemment". (Conseil Municipal - 5 juin 1870)

Les locaux utilisés jusqu'à présent ne sont pourtant guère satisfaisants : salle trop petite, sans plancher, au rez-de-chaussée d'une vieille maison, ni cour, ni jardin, classe malsaine, humide, mal éclairée, mal aérée, le logement de l'instituteur se compose de deux pièces laissant beaucoup à désirer... (d'après une lettre du Préfet - 21 mai 1870)

En 1873, le Conseil Municipal intervient à nouveau pour la transformation de l'école privée des filles en école publique à condition que la direction en soit confiée à Melle LAURENT qui semble jouir d'une excellente réputation. Le Conseil n'hésite d'ailleurs pas à revaloriser son traitement : 200 francs au lieu de 60 et une indemnité de logement de 80 francs.

Cette demande sera acceptée car Melle Louise LAURENT est installée institutrice publique le 22 juin 1873.

En novembre 1875, deux maisons pouvant servir d'école, l'une pour les filles, l'autre pour les garçons, sont proposées à la commune par Yves CAPITAIN et Emmanuel HENAULT. Le Conseil Municipal en souhaite l'acquisition mais avec l'aide financière de l'Etat.

L'année suivante, nouvelle délibération (8 oct. 1876) en faveur de l'achat de la maison HENAULT "considérant que le projet proposé répond à un besoin réel et aux vues libérales du gouvernement pour l'extension de l'instruction populaire". Il ne faut toutefois pas que la dépense, acquisition plus frais, ne dépasse 8 000 francs. Une souscription éviterait à la commune d'avoir à recourir à l'emprunt...

Bien que votée le 11 novembre 1877, l'acquisition de cette maison destinée à recevoir l'école des garçons, l'école des filles en la mairie ne se fera pas, les autorités de l'enseignement ayant jugé les locaux nettement insuffisants. Nous restons encore dans les anciens locaux qui s'avèrent pourtant vétustes et trop petits.

Une circulaire ministérielle (16 août 1878) impose aux communes dépourvues d'école d'en bâtir une sans délai. Nous repartons vers de nouveaux projets !

Novembre 1879. Le Conseil Municipal approuve un projet d'école pour les garçons établi par A. GASSIS, architecte à Chateaulin (coût : 12 600 francs).

Le terrain possédé par la commune ne paraît cependant pas suffisant et il serait préférable d'envisager l'acquisition d'une parcelle plus importante "pour que la cour soit convenable, que le projet de dortoir soit exhaussé et modifié de manière à lui donner deux ouvertures correspondant aux deux fenêtres de la classe."

Aucune construction n'est par contre envisagée pour les filles. En mai 1880, le Maire, Victor ELY, établit avec Jules LANDEAU un bail pour la location d'une demi-maison qui servira d'école des filles et de logement pour l'institutrice.

Il y a maintenant 50 ans que le Conseil Municipal ne cesse de débattre sur l'instruction publique mais les choses sembleraient cette fois se dessiner d'une meilleure façon.

En 1882, on parle de construire un bâtiment qui abriterait l'école des garçons et l'école des filles. La construction est envisagée sur un terrain appartenant à L. ODEYE, huissier de justice à Crozon (3). Les négociations ne sont guère faciles, le propriétaire n'acceptant pas la vente d'une partie de son terrain mais demandant l'achat par la commune de l'ensemble, y compris la maison s'y trouvant. Ces conditions ne sont guères intéressantes ...

Un nouveau terrain est alors proposé à la commune : 20 ares dans le secteur du Pâl pour 3 000 francs. Il appartient à Julien Marie SALAUN. Cette fois, c'est le Conseil Municipal qui trouve le bourg trop excentré pour y bâtir l'école !

Heureusement, Corentin GOURMELEN, adjoint-Maire, débloque la situation en proposant la cession de 20 ares dans une parcelle nommée "gorre ar valanec" (4) aux dépendances de Kerdilès moyennant 300 francs.

Le 21 octobre 1883, le Conseil Municipal approuvera les projets de construction des groupes scolaires de Kerdilès et du bourg.

Le 10 novembre 1884, Hippolyte LE BIHAN de Chateaulin emporte l'adjudication des travaux de Kerdilès sur la base de 17 460 francs avec rabais de 3 % (le coût final sera de 19 279, 19 francs avec participation de l'Etat pour 19 000 francs) et la rentrée de 1885 amènera les premiers instituteurs à Kerdilès : Jean Louis ROLLAND et Melle Marie QUERE.

Quant au bourg, malgré la délibération du Conseil Municipal en octobre 1883, on semble se complaire dans la location...

"Considérant que l'école des garçons (bourg) est fréquentée par un nombre supérieur d'élèves à celle des filles et que la classe est insuffisante pour les garçons, que l'instituteur qui remplit en outre les fonctions de secrétaire de Mairie a besoin d'un logement plus convenable au point de vue de la conservation des archives qui sont en bien mauvais état ;

Considérant en outre qu'à l'école actuelle des filles se trouve un cabinet assez spacieux pour servir de Mairie sans que l'instituteur eût besoin de s'en servir comme logement ;

Est d'avis à l'unanimité des membres présents que l'école des garçons et la Mairie soient transférées à la maison servant d'école aux filles et l'école des filles à la place de celle des garçons". (13 septembre 1885)

Un rapport établi le 7 février 1887 par l'Inspecteur Primaire en dit pourtant long sur l'urgence d'une construction :

"L'école de garçons se trouve dans une salle située au rez-de-chaussée, éclairée par une seule fenêtre et louée 200 francs par an. Le sol est en terre battue, avec des trous qui rendent l'équilibre des bancs et des tables absolument impossible.

Les dimensions de la pièce donnent environ 40 m² de superficie avec une hauteur, sous les poutres, de 2 m 50. Une soixantaine d'enfants sont reçus dans l'école ; l'instituteur refuse des admissions nouvelles par suite du manque de places. Il n'y a ni cour, ni préau, ni privés.

L'école des filles est absolument dans les mêmes conditions et le prix du loyer est le même.

J'ajoute que les logements du maître et de la maîtresse sont insuffisants et peu convenables.

D'après cette description, vous comprendrez facilement pourquoi les écoles du bourg de Landévennec sont insalubres et mauvaises sous tous les rapports".

Les habitants du bourg signeront une pétition mais le Conseil Municipal, hormis Alexis CROUAN, n'est guère motivé...

Une nouvelle municipalité sera mise en place en 1888 (Jacques MAZEAS, Maire) mais les orientations ne changent guère si l'on en juge par la délibération du 25 novembre 1888, réponse à une lettre du Sous-Préfet mettant la commune en demeure d'établir un projet de construction au bourg :

"Par dix voix contre celle de M. GILBERT, le Conseil Municipal trouvant insuffisantes les ressources de la commune pour lui permettre de contracter un emprunt aussi élevé que celui qui serait nécessaire pour construire un groupe scolaire, et estimant du reste que l'école des filles est dans des conditions suffisantes.

Est d'avis de se borner pour le moment à louer un local plus vaste et plus salubre pour l'école des garçons et le logement de l'instituteur.

M. GILBERT tient à établir qu'il a vainement insisté sur la grande insuffisance des deux écoles qui sont à ses yeux dans des conditions défectueuses sous tous les rapports". (notons que A. CROUAN était absent de cette réunion).

L'Administration durcit alors sa position et le Préfet menace de supprimer la subvention accordée à la commune pour la location de locaux scolaires.

Après maintes discussions, argumentant à partir de l'étroitesse du budget communal, le Conseil Municipal finit par accepter un projet de construction au bourg en espérant l'aide du département. Nous sommes le 1er février 1891.

Un emprunt de 21 020 francs sur trente années est souscrit, l'Etat remboursant environ 60 % de l'annuité. Le terrain du Pâl proposé par Julien Marie SALAUN est définitivement acquis.

Les nouveaux locaux, construits par l'entreprise MAZE de Brasparts, seront ouverts le 1er avril 1893 soit huit ans après Kerdilès.

L'orientation du bâtiment, prévue initialement Nord-Sud, sera modifiée afin d'exposer la façade et les cours au soleil. Ceci entraînera un léger dépassement du devis : 21 497 francs 24 au lieu de 21 020.

D'autres travaux furent également évoqués : un puits, l'empierrement des cours de récréation mais aussi une clôture de barbelés tendus entre des poteaux de chêne hauts de 1 m 50 et distants de 2 m ! Quel univers concentrationnaire pour les écoliers de cette fin de siècle ! Heureusement, contrainte de part le remblaiement de la cour à construire un mur de soutènement à l'Est du terrain, la commune ne pourra pas dégager les fonds nécessaires pour les "ronces artificielles" (terme de l'époque).

Quant aux préaux, si ceux de Kerdilès furent bâtis en même temps que l'école, il n'en était pas de même au bourg. Envisagés en 1908, ils ne seront construits qu'en 1927 ou 1928.

R. LARS

Notes :

- 1- enseignement mutuel : les élèves s'instruisent les uns les autres sous la direction d'un maître.
- 2- ce terrain se trouvait rue de l'église, à l'extrémité Nord- Est de la parcelle n° 1125 (références ancien cadastre - n° A 1088 nouveau cadastre), correspondant aujourd'hui au terrain LE DOARE.
Trop petit, la commune le revendra en 1886 à Hervé HERROU, commerçant au bourg.
- 3- Selon toute vraisemblance il s'agit du terrain n° 1125 connu sous le nom de "Parc Méen"
- 4- Dans certains documents, on trouve également "goarem an traon" ou "menez poas traon".
L'appellation usitée semble toutefois être "gorre ar valanec"

Nous souhaiterions présenter dans un prochain bulletin la liste des instituteurs et institutrices qui se sont succédés dans nos écoles. Cette liste n'est malheureusement pas facile à établir, certains maîtres n'apparaissant sur aucun document écrit.

Peut-être pourrions nous y arriver si chacun se souvenait de son instituteur ou de son institutrice...

